Sur www.la-Croix.com

▶ Jean-Paul II et Jean XXIII seront canonisés le 27 avril 2014

Dans l'Eglise aussi, ils veulent lancer l'alerte

Les récents scandales entourant des fondateurs de communautés ont mis en lumière le rôle de certains lanceurs d'alerte.
Alors que leur place reste difficile à trouver dans l'Église, la Conférence des évêques de France vient d'ouvrir une mission d'écoute nationale des victimes de dérives sectaires dans les communautés ecclésiales.

 ${\it « Comment tirer une sonnette d'alarme}$ qui n'existe pas? » Cette question lancinante, Xavier Léger, 37 ans, se l'est posée jour après jour depuis sa sortie de la Légion du Christ, en 2006. La double vie et les crimes du fondateur de cette communauté, sur lesquels des victimes, des prêtres et des évêques avaient alerté le . Vatican dès la fin des années 1950, sont désormais connus. Mais « rien n'a été fait » pour réformer un système marqué par « le manque de discernement, les pressions morales, l'utilisation abusive d'examens de conscience pour culpabiliser les religieux », déplore Xavier Léger, qui y a passé sept années douloureuses. « Vu la gravité des révélations, le bon sens voudrait qu'on arrête tout - le recrutement, les professions religieuses, les ordinations - le temps de procéder à une enquête approfondie... Et pourtant tout continue comme avant. » Déçu par la visite apostolique mandatée par Benoît XVI en 2009, invoquant sa « mission prophétique » de baptisé, le jeune homme estime, dans un témoignage à paraître demain (1), que « le seul moyen de se faire entendre de la communauté catholique, c'est de médiatiser l'affaire ».

L'Église aurait-elle, aussi, ses lanceurs d'alerte? Si, dans la société, ces vigies experts ou simples citoyens - dénoncent des dangers en matière de santé publique ou d'environnement, comme la pneumologue Irène Frachon avec le Mediator. certains chrétiens entendent pointer ce qu'on pourrait appeler des risques de « sainteté publique ». « La politique de tolérance zéro en matière de pédophilie a assaini le climat, mais à nos yeux, les abus de pouvoir et de faiblesse sur personnes majeures sont tout aussi graves et il reste difficile de faire entendre notre voix », martèle Laurence Poujade, ancienne présidente de l'Association Vie religieuse et familles (Avref). Si certaines associations profitent de la fenêtre ouverte par Internet pour alerter sur des déviances, d'autres travaillent de manière plus confidentielle auprès des victimes et informent discrètement les évêques, comme l'association C'est-à-dire, qui regroupe, entre autres, des psychiatres chrétiens, juristes et religieux. « L'Église est très juste dans certains cas, témoigne l'un de ses membres, sous le couvert de l'anonymat. Mais parfois la réponse est inexistante ou même humiliante. Je préférerais personnellement que l'on lave le linge sale au sein de l'Église.



Mais certains évêques retournent tout bonnement les arguments contre nous. L'Église manque de fidèles et la présence d'une communauté vivante dans leur diocèse fait du bien... »

Il faut dire

que ces dossiers

sont particuliè-

rement com-

plexes. D'une

« Dans les communautés récentes, les régulations de l'autorité ne sont pas tout à fait en place. »

> part parce que, dans un contexte marqué par la sécularisation, les lanceurs d'alerte suscitent souvent l'incompréhension des fidèles, sont accusés d'être des « ennemis de l'Église », de « salir » son image et de démoraliser les croyants... D'autre part, parce qu'il

reste difficile, sur des questions aussi passionnelles, et qui impliquent des personnes parfois très fragiles psychologiquement, de faire la part des choses entre réalité et reconstruction possible. « Attention aux lanceurs d'alerte autoproclamés!, avertit le P. Nicolas de Boccard, official au tribunal de Lyon. Il peut y avoir beaucoup de subjectivité et d'aveuglement. Pour que la justice fasse son œuvre, il faut prendre du temps, obéir à des procédures qui respectent la liberté de parole de chacun... » Il regrette par ailleurs que le droit de l'Église ne soit pas suffisamment connu ni appliqué. « Dans les communautés récentes, les régulations de l'autorité ne sont pas tout à fait en place. Le code et la jurisprudence de l'Église impliquent de nombreux contre-pouvoirs et garde-fous, comme la distinction du for interne et du for externe... » L'Église s'était aussi dotée d'un Service

L'Église s'était aussi dotée d'un Service accueil et médiation (Sam), en 2001. Mais il suscite la méfiance des associations de victimes qui l'accusent d'« étouffer les affaires ». « Nous ne traitons pas des délits sexuels car le Sam ne se substitue pas à la *justice civile,* explique son directeur le P. Olivier Ribadeau-Dumas. *Mais en cas* de dysfonctionnements dans une communauté, nous avertissons l'évêque. » Le droit prévoit en outre que ce dernier visite les communautés une fois par an. Ce qui ne suffit pas forcément... « Ils manquent de formation sur certains sujets touchant à la psychologie, aux dérives sectaires ou aux manipulations », souligne la psychologue d'une association de victimes. Une ancienne consacrée confirme: « Lorsque l'évêque ou un journaliste effectuaient une visite dans ma communauté, nous répétions une sorte de grande chorégraphie pour savoir s'il allait rencontrer telle ou telle sœur, passer par telle ou telle salle... Tout était orchestré pour qu'il ne voie que ce qu'on voulait bien lui montrer. »

CÉLINE HOYEAU

La pastorale Nouvelles croyances et dérives sectaires réaménagée

Le Service national Nouvelles croyances et dérives sectaires, qui dépend du Conseil pour les relations interreligieuses et les nouveaux courants religieux à la Conférence épiscopale, a été réaménagé en trois instances : un observatoire Nouvelles croyances, confié à Philippe Levallois (Strasbourg), un groupe Dérives sectaires, avec Sœur Chantal Sorlin, juge à l'officialité de Dijon, et une mission d'écoute des

victimes de dérives sectaires au sein des communautés ecclésiales, piloté par Mgr Philippe Guéneley (Langres). « Si nous nous mettons à la place des personnes non chrétiennes et qui ont leur propre quête de sens et de spiritualité, le rapprochement "nouvelles croyances" et "dérives sectaires" n'est pas respectueux », explique Sœur Sorlin. Au niveau diocésain, le rôle des délégués reste inchangé.

(1) *Moi, ancien légionnaire du Christ,* Flammarion, 350 p., 21 €.

la Croix mardi 10 septembre 2013

RELIGION

ENTRETIEN CARDINAL PHILIPPE BARBARIN, archevêque de Lyon

« Les victimes ne doivent pas se laisser arrêter par une porte qui se ferme »

L'archevêque de Lyon insiste sur le long parcours que requiert l'examen des plaintes et dénonciations qui lui parviennent.

Comment évaluez-vous la pertinence des alertes qui vous parviennent sur des dysfonctionnements dans des communautés?

Cardinal Philippe Barbarin: Quand les plaintes ne concernent pas mon diocèse, je les transmets à l'évêque du lieu. S'il s'agit de paroisses ou de communautés de chez nous, je prends contact avec les responsables – le vicaire épiscopal, le délégué pour les mouvements et associations de fidèles, le curé pour qu'ils m'éclairent. En général, ils commencent par une enquête sur place. Ensuite, nous avons un discernement à faire. C'est toujours délicat. Mais nous pouvons nous appuyer sur des critères importants, comme l'équilibre humain des personnes, la qualité des relations entre elles et avec l'extérieur, le respect de tous et de chacun, et, bien sûr, l'attachement au Christ, la fidélité au charisme ou à la mission confiée.

Il faut aussi distinguer les impressions et les faits. Ces derniers sont précis, concrets, touchant des personnes, un lieu, une date... Cela peut et doit être vérifié. Ensuite, tout dépend des faits en question. S'il s'agit de choses graves, il faut une réaction immédiate et claire. Quand il s'agit de faiblesse, d'infidélité, de paroles ou d'attitudes qui ont pu blesser autrui, il vaut mieux chercher un dialogue paisible avec les intéressés pour rectifier ce qui doit l'être. Les impressions, en revanche, sont beaucoup plus vagues et souvent contradictoires. Là. il faut écouter les avis divergents pour se faire une idée précise, et finalement poser un acte de foi en « sa grâce d'état » (1) pour prendre une décision. Nul n'est infaillible, mais le pire serait de toujours tergiverser.

Chez les Sœurs contemplatives de Saint-Jean, certains ont dénoncé des dysfonctionnements de longue date. Comment en êtes-vous arrivé à la décision de démettre leur gouvernement et de nommer une nouvelle

C. P. B.: Le cheminement a été très long. Peu après mon arrivée à Lyon, dès janvier 2003, le préfet de la Congrégation des religieux m'a écrit pour demander de nommer un assistant en lui confiant cinq points d'attention précis sur la vie de la congrégation des Sœurs contemplatives. J'ai d'abord nommé un évêque émérite, puis quelques années plus tard, deux anciennes abbesses dotées d'une grande expérience de la vie contemplative. J'ai mis plus de six ans à prendre la décision de juin 2009, après avoir constaté de graves dysfonctionnements de gouvernement.

Que répondre à ceux qui disent se trouver confrontés à la « méfiance » de certains évêques, quand ils signalent un dysfonctionnement. ou qui se plaignent que « rien ne soit fait »?

C. P. B.: La difficulté vient du fait qu'il y a parfois des dénonciations calomnieuses. En outre, certaines personnes ou associations livrent des impressions vagues ou des jugements sévères sans les fonder sur des faits précis. Fréquemment, on voit arriver la condamnation suprême avec la formule: « C'est une secte! » Nous ne pouvons pas nous contenter de ce genre d'accusation. C'est pour cela que certains ont l'impression que des évêques montrent de la méfiance. Mais si les faits sont graves et avérés, il faut encourager les gens à recourir à l'autorité supérieure. Il y a un droit dans l'Église, et les victimes ne doivent pas se laisser arrêter par un manque d'écoute ou par une porte qui se ferme. Il faut avoir le courage de faire la vérité. Plusieurs fois, j'ai rencontré des personnes terrorisées à l'idée des représailles dont elles pourraient être victimes si elles osaient parler. À nous de savoir les libérer de cette peur et de les aider à avancer vers la vérité.

CÉLINE HOYEAU

(1) C'est-à-dire un acte de confiance dans l'aide que Dieu accorde à l'homme dans l'exercice des responsabilités qui lui ont été confiées (NDLR).

ESSENTIEL

Un livre sur l'aide apportée par le P. Bergoglio aux opposants à la dictature argentine

Prêter un lit pour quelques nuits. Faire un trajet en voiture. Procurer un billet d'avion ou une place à bord d'un cargo pour l'Europe. Approcher le personnel consulaire européen... La liste de Bergoglio, livre-enquête à paraître le 1er octobre prochain en Italie, décrit les contacts noués, en toute discrétion et indépendamment les uns des autres, pour aider les opposants à fuir le régime du dictateur Jorge Rafael Videla grâce à l'entremise, à Buenos Aires, de celui qui était alors le provincial argentin des jésuites, Jorge Bergoglio, aujourd'hui le pape François.

«Les personnes ainsi sauvées étaient aussi bien des prêtres que des laïcs, des catholiques comme des personnes loin

de la foi», signale l'éditeur de l'ouvrage, Editrice Missionaria Italiana (Emi). Le livre est le fruit du travail du journaliste originaire de Calabre, Nello Scavo. Travaillant à Avvenire, quotidien des évêques italiens, et spécialiste de criminalité et de terrorisme international, il a mené sur le terrain un travail d'enquête à partir d'un ensemble de témoignages. Une polémique sur le rôle du P. Bergoglio durant la dictature en Argentine avait resurgi juste après son élection le 13 mars dernier. Mais le prix Nobel de la paix, Adolfo Perez Esquivel, qui préface le livre à paraître, rejette les accusations de compromission du futur pape avec le régime.

SÉBASTIEN MAILLARD (à Rome)

NIGERIA Enlèvement du numéro 2 de l'Église anglicane

Le doyen de l'Église anglicane du Nigeria, le Dr Ignatius Kattey, archevêque de Port Harcourt (État de Rivers, sud du pays), a été enlevé dans la matinée du vendredi 6 septembre par des hommes armés. Son épouse a été libérée après une course-poursuite engagée dans les rues de la ville par la police, mais l'archevêque reste introuvable et aucune revendication n'a été émise. Dans cette région, où l'économie repose principalement sur le pétrole, les enlèvements sont fréquents. En août, quatre Thaïlandais avaient été enlevés par un commando armé.

DROIT DE SUITE

Vierzon rachète l'église Saint-Éloi

Pour éviter que l'église Saint-Éloi soit rachetée par la confrérie Saint-Éloi de Paris, la municipalité de Vierzon a fait jouer son droit de préemption.

À Vierzon (Cher), le maire communiste Nicolas Sansu a tenu sa promesse en signant le 19 juillet l'acte de vente de l'église Saint-Éloi, située sur les hauteurs de cette commune ouvrière de 27 000 habitants. La municipalité va désormais transformer cette petite église, construite dans les années 1950, en salles d'activités sociales et sportives. Il avait été envisagé un temps qu'elle devienne une loge maçonnique mais cette option « n'est plus à l'ordre du jour », selon le maire. Alors que la Ville n'avait pas particulièrement besoin de nouveaux locaux pour héberger ses associations, le député et maire de Vierzon a donc sifflé la fin d'une longue polémique.

À l'automne 2012, quelques semaines après la mise en vente de l'église par le diocèse pour renflouer ses caisses, une association musulmane, à la recherche d'un local approprié, avait projeté d'acquérir l'église - qui venait d'être désacralisée - pour créer un lieu de prière. Alertée par des habitants de Vierzon, la confrérie Saint-Éloi de Paris se mettait aussitôt sur les rangs pour racheter ce bien évalué à 170 000 €.

Olivier Bidou, son président, lançait sur Internet un appel aux dons controversé, sur fond de rejet de l'islam: « Non pour une mosquée, participez à ce sauvetage, Chrétiens levez-vous... pour... sauver cette église », envoyé selon ce dernier à « un million de personnes ».

Ce slogan provocateur qui « mettait en péril le vivreensemble à Vierzon » a irrité le maire de Vierzon. Dans le diocèse de Bourges, la gêne était tout aussi palpable. Dans un communiqué, Mgr Armand Maillard, archevêque de Bourges, avait exprimé sa « perplexité » devant « une telle communication de la part de la Confrérie Saint-Éloi, basée sur la division de la population ».

Paradoxalement, Olivier Bidou se réjouit que la mairie ait choisi de reprendre la main. Même s'il regrette que les « Charitables de Vierzon ne voient pas le jour », son premier objectif est atteint : « L'église ne deviendra pas un lieu de culte pour une autre religion, c'est l'essentiel. » Dans la paroisse, le P. Alain Krauth se dit « soulagé » par ce dénouement. S'il ne renie pas la « légitimité » de la question soulevée par la confrérie, il regrette l'attitude « cynique » d'Olivier Bidou, qui « a mis de l'huile sur le feu »

> XAVIER RENARD (À Vierzon)

Un jeune chrétien condamné pour prosélytisme

Le tribunal de première instance de Taounate (nord du Maroc) a condamné la semaine dernière à deux ans et demi d'emprisonnement et à une forte amende un jeune de la région pour prosélytisme chrétien. Le jeune homme, arrêté fin août, n'a pas nié sa conversion au christianisme et s'est dit complètement convaincu des idées qu'il diffusait auprès des jeunes de la région.

ÉTATS-UNIS Une paroisse catholique l'Église épiscopalienne

En conflit depuis plusieurs années avec le diocèse (notamment sur l'accueil des divorcés remariés), la paroisse St-Stanislaus-Kostka de Saint Louis (Missouri), dont le curé a été excommunié par l'archevêque de Saint Louis, va finalement rejoindre l'Église épiscopalienne (anglicane). Elle pourra conserver ses propres rites, a assuré l'évêque anglican du Missouri.

LA PHRASE

« Agir de façon responsable est non seulement une exigence pour les politiques, mais aussi pour chaque individu. Nous vous demandons donc d'exercer votre responsabilité et de participer à l'élection. »

Dans une lettre pastorale lue dimanche dans toutes les paroisses, les évêques allemands soulignent les points d'attention avant les élections législatives du 22 septembre.